

Accident de voiture, indeminités de l'employeur ?

Par adrianoche, le 24/03/2011 à 13:11

Bonjour,

Mon fils a un CDD jusqu'à fin aout 2011. Il est chargé de faire des visites avec sa voiture en etant remboursé au kilomètre. Il n' a pas une assurance tous risques. Il a eu un accident à la suite d'une course pour son employeur. Le montant des réparations s'élèvent a 9000euros.

Peut-il obtenir des indemnités de son entreprise?

Par Marion2, le 24/03/2011 à 13:35

Il était en tort?

Par adrianoche, le 24/03/2011 à 13:38

oui